



Municipalité des Cèdres

AVIS PUBLIC Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC EST par la présente donnée que le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres, à sa séance ordinaire du 14 novembre 2023, à 19h30, au 1060, chemin du Fleuve, Les Cèdres, statuera sur cette demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements:

**Emplacement : 480, chemin Saint-Féréol (lot 2 046 384)
Permettre la construction d'un garage détaché supérieur à la hauteur maximale autorisée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.**

Nature et effet de la demande :

Permettre la construction d'un garage de 5,34 mètres de hauteur alors que le règlement de zonage numéro 395-2016 et ses amendements limite à 5 mètres la hauteur maximale permise pour un garage détaché.

Toutes vos questions et commentaires seront entendus par le Conseil lors de la séance.

DONNÉ à Les Cèdres, ce 30^e jour d'octobre 2023.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je, Chantal Primeau, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure aux deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet de la Municipalité en date du 30 octobre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 30^e jour du mois d'octobre 2023.

Chantal Primeau
Greffière-trésorière adjointe